

dire toute tentative nouvelle; mais la malveillance et l'envie dont ils sont animés, entretiennent leur impudence. Un des docteurs de la Loi vient donc questionner Jésus, non pas avec le désir de s'instruire, mais pour le tenter, pour voir s'il sait ce qu'il lui demandera; quel est le plus grand commandement. Comme tout ce que Dieu a commandé est grand, quelle que sera sa

sæ partis factionem viderant subrutam, debuerant exemplo moneri, ne ultra molirentur insidias: sed malevolentia et livor nutrit impudentiam. Interrogat unus ex legis doctoribus, non scire desiderans, sed tentans, an interrogatus nosset quod interrogabatur, quod sit majus mandatum; non de mandatis interrogans, sed quod sit primum magnumque mandatum; ut cum omnia quæ

réponse, il y trouvera prétexte à calomnie, et affirmera qu'il en est un autre plus grand de beaucoup. Ainsi celui qui sait et questionne, non pour s'instruire, mais uniquement pour connaître si celui qu'il questionne possède le savoir, ressemble aux Pharisiens, il vient non pas comme un disciple, mais comme un tentateur.

Deus mandaverit magna sint, quiquid ille responderit, occasionem habeat calumniandi, aliud asserens magnum esse de pluribus. Quicumque igitur novit et interrogat non voto discendi, sed studio cognoscendi, an avertit ille qui responsurus est, in similitudinem Pharisæorum non quasi discipulus, sed quasi tentator accedit.

LIVRE QUATRIÈME

« Pendant que les Pharisiens étaient là assemblés, Jésus leur fit cette question : Que vous semble du Christ? de qui est-il Fils? Ils lui répondirent : de David. Et comment donc, ajouta-t-il, avid en esprit l'appelle-t-il son Seigneur, en disant : Le Seigneur a dit à mon Seigneur : Asseyez-vous à ma droite, jusqu'à ce que j'aie réduit vos ennemis à vous servir de marchepied? Si donc David l'appelle son Seigneur, comment est-il son fils? » *Ibid.* 41 *Seqq.* En se rassemblant pour tenter Jésus, ces hommes qui essayent de prendre celui qui est la vérité même dans leurs questions insidieuses, lui fournissent l'occasion de les confondre. Les voici interrogés à leur tour sur le Christ; on leur demande de qui il est fils. Cette question de Jésus nous sert toujours contre les Juifs. Ceux-ci en effet, tout en reconnaissant que le Christ doit venir, soutiennent que ce sera simplement un homme, d'une grande sainteté il est vrai, issu de la race de David. A l'exemple du Seigneur posons leur donc cette question : Si c'est simplement un homme, c'est seulement le fils de David, comment David l'appelle-t-il son Seigneur, non pas par son nom, ni de son propre mouvement, mais ins-

piré par le Saint-Esprit. La preuve alléguée par le Sauveur est tirée du Psaume cent neuf. Or si le Seigneur est appelé Seigneur de David, cela veut dire, non qu'il est né de David, mais au contraire, qu'engendré de toute éternité par son Père, il existe bien avant son Père selon la chair. Pour se tirer de cette question qui les embarrasse, les Juifs ont imaginé une foule de contes absurdes. Ils prétendent qu'Abraham eut un serviteur qui aurait été père d'Éliéser de Damas; que le Psaume aurait été écrit au nom de ce personnage, qui raconterait ainsi, qu'après le massacre des cinq rois, le Seigneur Dieu aurait dit à son Seigneur Abraham : « Asseyez-vous à ma droite, jusqu'à ce que j'aie réduit vos ennemis à vous servir de marchepied. » *Genes.* xiv. Demandons-leur : Comment Dieu a-t-il pu dire à Abraham ce qui suit : « La principauté qui est avec vous paraîtra clairement au jour de votre puissance, au milieu de la gloire des saints. Je vous ai engendré de mon sein, avant l'étoile du matin; et : « Le Seigneur a juré, et il ne se repentira pas : Vous êtes le prêtre éternel selon l'ordre de Melchisédech? » Obligeons-les à nous dire comment Abraham a pu être engendré

« Congregatis autem Pharisæis, interrogavit eos Jesus dicens : Quid vobis videtur de Christo, cujus filius est? Respondunt ei : David. Ait illis : Quomodo ergo David in spiritu vocat eum Dominum, dicens : Dixit Dominus Domino meo, Sede a dextris meis, donec ponam inimicos tuos scabellum pedum tuorum? Si ergo David vocat eum Dominum, quomodo filius ejus est? » Qui ad tentandum esum fuerant congregati, et veritatem fraudulenta interrogatione capere nitentur, occasionem præbuerunt confutationis suæ. Interroganturque [*Al.* Interrogatur] de Christo cujus filius sit. Interrogatio Jesu nobis proficit usque hodie contra Judæos. Et hi enim qui confitentur Christum esse venturum, hominem simplicem et sanctum virum asserunt de genere David. Interrogemus ergo eos David, quomodo David vocet eum Dominum suum, non erroris incerto, nec propria voluntate; sed in [*Al.* *tacet*

in] Spiritu sancto. Testimonium autem quod posuit, de centesimo nono Psalmo sumptum est. Dominus igitur David vocatur, non secundum id quod de eo natus est, sed juxta id quod natus ex Patre semper fuit, præveniens ipsum carnis suæ Patrem. Judæi ad deludendam interrogationis veritatem frivola multa confingunt, vernaculum Abrahamæ asserentes, cujus fuerit filius Damascus Eliezer : et ex ipsius persona scriptum psalmum, quod post eadem quinque regum, Dominus Deus Domino suo dixerit Abrahamæ : « Sede ad dexteram meam, donec ponam inimicos tuos scabellum pedum tuorum » *Genes.* xiv. Quos interrogemus : Quomodo Deus dixerit Abrahamæ ea quæ sequuntur : « Tecum principium in die virtutis tuæ in splendoribus sanctorum, ex utero ante Luciferum genui te; » et « Juravit Dominus, et non poenitebit eum : tu essacerdos in æternum, secundum ordinem Melchisedech. » Et respondere cogamus, quomodo Abraham ante Lucife-

avant l'étoile du matin, et être prêtre selon l'ordre de Melchisédech, lui pour qui Melchisédech offrit le pain et le vin, et duquel il reçut la dîme du butin.

« Et personne ne put lui répondre; et depuis ce jour-là, nul n'osa plus lui faire de question. » *Ibid.* 46. Les Pharisiens et les Sadducéens qui cherchaient un prétexte à le calomnier, et espionnaient ses paroles pour y trouver quelque chose qui leur donnât prise sur lui, voyant leurs ruses éventées et leurs intentions percées à jour, ne l'interrogeront plus désormais, mais ils emploieront ouvertement la violence, et le livreront à la puissance romaine. D'où nous pouvons conclure que si l'envie est quelquefois impuissante, elle s'endort difficilement.

« Alors Jésus s'adressant au peuple et à ses disciples leur dit : Les Scribes et les Pharisiens sont assis sur la chaire de Moïse. Observez donc et faites ce qu'ils vous disent, mais ne faites pas ce qu'ils font; car ils disent, mais ne font pas. » *Matth.* xxiii. 1 *Seqq.* Quoi de plus doux, quoi de plus bénin que le Sauveur? Les Pharisiens s'acharnent à le tenter; leurs pièges sont brisés, et pour parler avec le Psalmiste : « Leurs flèches sont comme celles des petits enfants qui ne blessent qu'eux-mêmes, » *Psal.* lxxiii. 8; et néanmoins par respect pour la dignité sacerdotale, il exhorte le peuple à leur rester soumis, et à tenir compte, non de leurs œuvres, mais de leur enseignement. Par le mot « chaire » dont

rum genitus sit; et sacerdos fuerit secundum ordinem Melchisedec : pro quo Melchisedec obtulerit panem et vinum, et a quo decimas prædæ acceperit.

« Et nemo poterat ei respondere verbum; neque ausus fuit quisquam ex illa die eum amplius interrogare. » Pharisei et Sadducæi quærentes occasionem calumniæ, et verbum aliquod invenire, quod pateret insidiis, quia in sermonibus confutati sunt, ultra non interrogant, sed apertissime comprehensum, Romanæ tradunt potestati. Ex quo intelligimus venena invidiæ posse quidem superari, sed difficile conquiescere.

« Tunc Jesus locutus est ad turbas et ad discipulos suos, dicens : Super cathedram Moysi sederunt Scribæ et Pharisei; omnia ergo quæcumque dixerint vobis, servate et facite; secundum opera vero eorum nolite facere. Dicunt enim, et non faciunt. » Quid mansuetius, quid benignius Domino? Tentatur a Phariseis, confringuntur insidiæ eorum, et secundum Psalmistam : « Sagittæ parvulorum factæ sunt plagæ eorum » *Psal.* lxxiii. 8, et nihilominus propter sacerdotii et nominis dignitatem

il se sert dans cette phrase : « Les Scribes et les Pharisiens sont assis sur la chaire de Moïse, » il désigne la doctrine de la Loi. Nous devons donc prendre aussi dans le sens de doctrine les mêmes expressions employées par le Psalmiste : « Il ne s'est point assis dans la chaire de pestilence, » *Psal.* i. 1, et par l'Évangéliste : « Il renversa les chaires de ceux qui vendaient des colombes. » *Supra* xxi et *Marc.* xi.

« Ils lient des fardeaux pesants et impossibles à porter, et ils les mettent sur les épaules des hommes, mais ils ne veulent pas les remuer du bout du doigt. » *Ibid.* 4. Ceci s'applique l'une manière générale à tous les maîtres qui commandent de grandes choses, et ne font pas même les petites. Remarquez que toutes ces choses, épaules, doigt, fardeaux et liens servant à attacher les fardeaux, doivent être entendues dans le sens spirituel.

« Au reste, ils font toutes leurs actions pour être vus des hommes. » *Ibid.* 5. Ainsi quiconque n'agit que pour être vu des hommes, est un Scribe et un Pharisien.

« C'est pourquoi ils affectent de porter des bandes plus larges que les autres, et d'avoir des franges plus longues. Ils aiment les premières places dans les festins, et les premières chaires dans les synagogues; ils aiment à être salués dans les places publiques et à être appelés rabbi par les hommes. » *Ibid.* 6 *seqq.* Malheur à nous qui avons hérité des vices des Pharisiens. Après

hortatur populos ut subiciantur eis, non opera, sed doctrinam considerantes. Quod autem ait : « Super cathedram Moysi sederunt Scribæ et Pharisei : » per cathedram doctrinam Legis ostendit. Ergo et illud quod dicitur in Psalmo : « In cathedra pestilentie non sedit » *Psal.* i. 1. Et : « Cathedras vendentium columbas evertit » *Supra* xxi; *Marc.* xi doctrinam debemus accipere.

« Alligant autem onera gravia et importabilia, et imponunt in humeros hominum; digito autem suo nolunt ea movere. » Hoc generaliter adversus omnes magistros, qui gravia jubent, et minora non faciunt. Notandum autem quod et humeri, et digitus, et onera, et vincula, quibus alligantur onera, spiritualiter intelligenda sunt.

« Omnia opera sua faciunt, ut videantur ab hominibus. » Quicumque igitur ita facit quodlibet, ut videatur ab hominibus, Scriba et Pharisæus est.

« Dilatant enim phylacteria sua, et magnificant fimbrias. Amant autem primos recubitus in coenis, et primas cathedras in synagogis, et salutationes in foro, et vocari ab hominibus Rabbi. » Væ nobis miseris, ad quos Pharisæo-

avoir donné les prescriptions de la loi par l'intermédiaire de Moïse, le Seigneur avait ajouté : « Vous les lierez sur votre main, et vous les porterez sur votre front devant vos yeux. » *Deut.* vi. 8, ce qui signifie : Que mes prescriptions soient toujours sur votre main, pour les mettre en œuvre, et devant vos yeux pour les méditer jour et nuit. Or par suite d'une fausse interprétation, les pharisiens s'étaient mis à écrire sur des parchemins le Décalogue de Moïse qu'ils repliaient et liaient sur leur front, ce qui leur faisait une sorte de couronne, de manière à les avoir sans cesse littéralement sous les yeux, coutume observée encore aujourd'hui par les Indiens, les Perses et les Babyloniens; et celui qui s'en était ainsi revêtu, passait dans le peuple pour un homme religieux. Moïse avait en outre prescrit aux Juifs, *Num.* xv, d'attacher des franges couleur d'hyacinthe aux quatre coins de leurs manteaux, pour faire reconnaître le peuple d'Israël, et le distinguer des autres peuples par une différence dans le vêtement, comme il l'était déjà dans son corps par la circoncision, caractère particulier de la nation juive. Or ces maîtres superstitieux, courtisans de la faveur populaire, avides de gagner les bonnes grâces des femmelettes, se faisaient de longues franges, au milieu desquelles ils attachaient des épines très aiguës, sans doute pour se faire rappeler par leurs piqûres dans la marche ou le repos, à leurs

ne retraherentur ad officia Domini, et ministeria servitutis ejus. Quia ergo dixerat Dominus : « Omnia opera sua faciunt, ut videantur ab hominibus; » quod generaliter accusarat, nunc per partes dividit. Pictariola illa Decalogi phylacteria vocabant; quod quicumque habuisset ea, quasi ob custodiam et monumentum sui haberet : non intelligentibus Phariseis quod hæc in corde portanda sint, non in corpore; alioquin et armaria, et arcæ habent libros, et notitiam Dei non habent. Hoc apud nos superstitiosæ mulierculæ, in parvulis Evangelii, et in crucis ligno, et istiusmodi rebus (quæ habent quidem zelum Dei, sed non juxta scientiam) *Rom.* x usque hodie faciunt, culicem liquantes, et camelum glutientes *Infra eodem*, Istiusmodi erat fimbria parva et brevis ex Lege præcepta, quam et mulier illa quæ sanguine fluebat, tetigit in pallio Domini *supra* ix, *Luc.* viii; sed non est compuncta superstitiosis sentibus Pharisæorum; magisque sanata ad tactum ejus. Cumque superfine dilatent phylacteria, et magnas faciant fimbrias, gloriam captantes ab hominibus, arguuntur in reliquis, cur quærant primos

devoirs envers le Seigneur et aux fonctions de leur ministère. Le Seigneur avait dit tout à l'heure d'une manière générale : « Ils font toutes leurs actions pour être vus des hommes; » il va maintenant reprendre cette accusation en détail. Ces bandes où était écrit le décalogue, s'appelaient phylactères, et quiconque les possédait, possédait au dire des pharisiens, une sauvegarde et une protection; insensés qui ne comprenaient point que c'est dans le cœur et non sur le corps qu'il faut les porter; car l'armoire et le coffre renferment des livres sans avoir pour cela la connaissance de Dieu. Ne voyons-nous pas encore aujourd'hui parmi nous, des petites femmes superstitieuses (qui ont il est vrai le zèle de Dieu, mais un zèle qui n'est pas selon la science) *Rom.* x, se faire de même des amulettes avec de petits évangiles, du bois de la croix, et autres choses semblables. Elles rejettent le mouchoir et avalent le chameau, *infra eodem*. C'était cette frange, mais petite et courte, prescrite par la loi, que la femme atteinte d'une perte de sang toucha dans le manteau du Sauveur, *Supra* ix, et *Luc.* viii. Elle ne fut point attirée par les épines des pharisiens, elle fut guérie par le contact du Sauveur. Et tandis qu'ils élargissent outre mesure leurs phylactères et allongent leurs franges, pour capter la faveur et l'estime publique, le Sauveur leur reproche d'ailleurs de rechercher les premières places à table, les premières chaires dans les synagogues, d'être

publiquement des gourmands et des vaniteux, et de le faire appeler par les hommes « Rabbi, » mot hébreu qui signifie « maître » en latin. Il ajoute :

« Mais pour vous, ne vous faites pas appeler Rabbi, car vous n'avez qu'un seul maître et vous êtes tous frères. N'appellez aussi personne sur la terre votre Père, parce que vous n'avez qu'un père qui est dans les cieux. Et ne vous faites pas appeler maîtres, parce que vous n'avez qu'un maître qui est le Christ. Celui qui est le plus grand parmi vous, sera le serviteur des autres. Car quiconque s'élève, sera abaissé; et quiconque s'abaisse, sera élevé. » *Ibid.* 8 *seqq.* Nul autre ne doit être appelé maître ou père que Dieu le Père et Notre-Seigneur Jésus-Christ. Père, parce que tout est de lui; maître, parce que tout est par lui, ou parce que nous avons tous été réconciliés à Dieu, par le sacrifice qu'il a fait de sa chair. On demande pourquoi, contrairement à ce précepte, l'Apôtre s'est qualifié lui-même de docteur des nations, II *Corinth.* v, et *Coloss.* i., et pourquoi les religieux, surtout dans les monastères de Palestine et d'Égypte, se donnent ordinairement le nom de Pères. Voici la réponse : Autre chose est d'être père ou maître par la nature, autre chose de l'être par une simple fiction de langage. Quand nous donnons à un homme le nom de père, c'est un hommage que nous rendons à

accubitus in cœnis, et primas cathedras in synagogis; et in publico gulam sectentur et gloriam; et vocentur ab hominibus « Rabbi » quod Latino sermone « magister » dicitur. Denique sequitur :

« Vos autem nolite vocari Rabbi : Unus est enim magister vester; omnes autem vos fratres estis. Et patrem nolite vocare vobis super terram; Unus est enim Pater vester, qui in cœlis est. Nec vocemini magistrum, quia magister vester unus est, Christus. Qui major est vestrum, erit minister vester. Qui autem se exaltaverit, humiliabitur, et qui se humiliaverit, exaltabitur. » Nec magister, nec pater vocandus est alius, nisi Deus Pater et Dominus noster Jesus Christus. Pater, quia ex ipso sunt omnia. Magister, quia per ipsum omnia; vel quoniam per dispensationem carnis ejus, omnes reconciliati sumus Deo. Queritur quare adversum hoc præceptum, doctorem gentium Apostolus se esse dixerit II *Cor.* v; *Coloss.* i; aut quomodo vulgato sermone, maxime in Palæstina et Ægypti monasteriis se invicem Patres vocent? Quod sic solvitur : Aliud esse natura patrem vel magistrum,

son âge, et nous ne prétendons nullement par là le reconnaître pour l'auteur de nos jours. De même nous pouvons donner à quelqu'un le titre de maître, parce qu'il représente pour nous le maître véritable. Et pour ne point m'étendre à l'infini, de même que Dieu un par nature et le Fils un également, n'empêchent pas d'autres d'être appelés par adoption dieux et fils, de même, quoiqu'il n'y ait qu'un père et qu'un maître, cela n'empêche pas d'autres d'être appelés abusivement pères et maîtres.

« Mais malheur à vous, scribes et pharisiens hypocrites, qui fermez aux hommes le royaume des cieux; car vous n'y entrez pas vous-mêmes, et vous n'y laissez pas entrer ceux qui le désirent. Malheur à vous, scribes et pharisiens hypocrites, qui sous prétexte de vos longues prières, dévorez les maisons des veuves; c'est pour cela que vous recevrez une condamnation plus rigoureuse. » *Ibid.* 13. 14. Les scribes et les pharisiens, possédant la connaissance de la loi et des prophètes, savent que le Christ est Fils de Dieu, ils n'ignorent pas qu'il est né d'une vierge; mais tandis qu'ils ne cherchent qu'à pressurer le peuple qu'ils dominent, ils n'entrent pas eux-mêmes dans le royaume des cieux, et ne permettent pas d'y entrer à ceux qui le pourraient. C'est le reproche que le Seigneur leur adresse par la bouche du prophète Osée : « Les prêtres ont intercepté la voie, ils ont tué

aliud indulgentia. Nos si hominem patrem vocamus, honorem ætati deferimus, non auctorem nostræ ostendimus vitæ. Magister quoque dicitur ex consortio veri magistrum. Et ne infinita replicem, quomodo unus per naturam Deus et unus Filius, non præjudicat cæteris ne per adoptionem dñi [Al. dei] vocentur, et filii : ita et unus et pater et magister, non præjudicat aliis, ut abusive appellantur patres et magistrum.

« Væ autem vobis, Scribæ et Pharisei hypocritæ, quia clauditis regnum cœlorum ante homines. Vos [Al. ipsi] enim non intratis, nec introeuntes sinitis intrare. Væ vobis, Scribæ et Pharisei hypocritæ, quia comeditis domus viduarum, orationes longas orantes, propter hoc amplius accipietis judicium! » Habentes Scribæ et Pharisei Legis Prophetarumque notitiam, sciunt Christum esse Filium Dei : non ignorant natum esse de Virgine; sed dum prædam de subjecta sibi plebe appetunt, nec ipsi introeunt regna cœlorum, nec eos qui poterant, intrare permittunt. Hoc est quod in Osee propheta arguit : « Absconderunt Sacerdotes viam interfece runt Sicimam » *Osee* vi, 9. Et rursum :

sur le chemin de Sichem. » *Ose.* vi, 9. Et encore : « Les prêtres n'ont point dit où est le Seigneur. » *Ose.* iv. Tout maître qui scandalise ses disciples par des œuvres perverses, leur ferme le royaume des cieux.

« Malheur à vous, Scribes et Pharisiens hypocrites, qui parcourez la mer et la terre pour faire un prosélyte; et après qu'il l'est devenu, vous le rendez fils de l'enfer deux fois plus que vous. » *Ibid.* 15. Nous ne déployons pas le même zèle à conserver les choses que nous avons cherchées, qu'à nous les procurer. Les Scribes et les Pharisiens parcourant tout l'univers aussi bien pour faire du commerce ou retirer profit de leurs disciples, que pour simuler la sainteté, se montraient fort zélés pour faire un prosélyte parmi les Gentils, c'est-à-dire, pour agréger au peuple de Dieu un étranger et un incircuncis. Mais ce dernier qui, au temps où il était païen, n'était coupable que de simple erreur, et n'était qu'une fois fils de l'enfer, voyant les vices de ses maîtres, et comprenant que leurs œuvres démentent ce que leur bouche enseigne, retourne à son vomissement, et redevenu gentil, méritera un plus grand châtement en sa qualité de prévaricateur. On dit : fils de l'enfer, dans le même sens que fils de perdition, fils du siècle. Chacun en effet s'appelle fils de celui dont il fait les œuvres.

« Malheur à vous, conducteurs aveugles qui

« Sacerdotes non dixerunt, ubi est Dominus » *Osee* iv? Vel certe omnis magister qui scandalizat malis operibus discipulos suos, claudit ante eos regnum cœlorum.

« Væ vobis, Scribæ et Pharisei hypocritæ, quia circuitis mare et aridam, ut faciatis unum proselytum, et cum fuerit factus, facitis eum filium gehennæ duplo quam vos. » Non eo studio servamus quæsitam, quæ quærimus. Scribæ et Pharisei totum lustrantes orbem, propter negotiationes, vel diversa lucra tam a discipulis captanda, quam per imaginem sanctitatis, studium [Al. studii] habebant de gentibus facere proselytum, id est, advenam, et incircuncisum miscere populo Dei. Sed qui ante, dum esset ethnicus, simpliciter errabat, et erat semel filius gehennæ, videns magistrorum vitia, et intelligens destruere eos opere, quod verbis docebant, revertitur ad vomitum suum; et gentilis factus, quasi prævaricator, pœna majori dignus erit. Filius autem vocatur gehennæ, quomodo filius perditionis, et filius hujus sæculi. Unusquisque enim cujus opera agit, ejus filius appellatur.

« Væ vobis, duces cæci, quia dicitis : quicumque

dites : si un homme jure par le temple, cela n'est rien; mais s'il jure par l'or du temple, il doit payer. Insensés et aveugles! lequel est le plus grand de l'or ou du temple qui sanctifie l'or? Et si quelqu'un jure par l'autel, cela n'est rien; mais s'il jure par le don qui est sur l'autel, il doit payer. Aveugles! lequel est le plus grand du don ou de l'autel qui sanctifie le don? Celui donc qui jure par l'autel, jure par l'autel et par tout ce qui est dessus. Et celui qui jure par le temple, jure par le temple, et par celui qui y habite. Et celui qui jure par le ciel, jure par le trône de Dieu et par celui qui y est assis. » *Ibid.* 16. *Seqq.* Nous avons exposé plus haut, ce que signifie, selon nous, la tradition des Pharisiens, disant : « Tout ce que j'offre de mon bien, vous servira. » Le Seigneur condamne maintenant une double tradition des Pharisiens, n'ayant l'une et l'autre qu'un même but, la satisfaction de leur avarice, et montre qu'ils agissent en tout ce qu'ils font, dans une pensée de lucre et non dans la crainte de Dieu. De même qu'il les avait signalés tout à l'heure, comme cherchant par de plus larges phylactères et de plus longues franges à acquérir un renom de sainteté, par ce renom de sainteté, la gloire, et et par la gloire, la fortune; de même, il les convainc d'être professeurs coupables d'impiété dans cette autre tradition qu'ils ont imaginée. D'après eux en effet, quelqu'un dans une discus-

juraverit per templum, nihil est; qui autem juraverit in auro templi, debitor est. Stulti et cæci, quid enim majus est, aurum, an templum quod sanctificat aurum? Et quicumque juraverit in altari, nihil est : quicumque autem juraverit in dono, quod est super illud, debet. Cæci, quid enim majus est, donum, an altare quod sanctificat donum? Qui ergo jurat in altari, jurat in eo, et in omnibus quæ super illud sunt. Et quicumque juraverit in templo, jurat in illo, et in eo qui habitat in ipso. Et qui jurat in cœlo, jurat in throno Dei, et in eo qui sedet super eum. » *Supra*, ut nobis visum est, exposuimus quid significaret traditio Phariseorum dicentium : « Domum quodcumque est ex me, tibi proderit : » nunc duplex, et ad unam avaritiæ occasionem trahens, Phariseorum traditio condemnatur, ut arguantur cuncta pro lucro facere, et non pro timore Dei. Sicut enim in phylacteriis et fimbriis dilatatis opinio sanctitatis captabat gloriam, et per occasionem gloriæ quærebat lucra : sic alia traditionis inventa strophæ, impietatis arguit præceptores. Si quis in contentione, seu in aliquo jurgio, vel in causæ

sion, une contestation, un différend, ou autre question litigieuse, jurait-il par le temple, et était-il convaincu de mensonge, on ne pouvait lui en faire aucun crime. Mais au contraire, avait-il juré par l'or et l'argent qu'on offrait aux prêtres dans le temple, il était tenu de payer aussitôt une somme égale à celle sur laquelle portait son serment. Autre tradition : Quelqu'un jurait-il par l'autel, personne ne le tenait pour coupable de parjure; mais jurait-il par les dons et les oblations, c'est-à-dire, les hosties, les victimes, la fleur de farine et autres choses qu'on offre à Dieu sur l'autel, on en exigeait très rigoureusement le paiement. Le Sauveur taxe donc leur conduite de folie et d'hypocrisie, par cette raison que le temple est bien plus grand que l'or qui est sanctifié par le temple et l'autel bien plus grand que les victimes qui sont sanctifiées par l'autel. Or le mobile de tout ce que faisaient les Pharisiens, c'était non la crainte de Dieu, mais le désir de s'enrichir.

« Malheur à vous, Scribes et Pharisiens hypocrites, qui exigez la dîme de la menthe, de l'aneth et du cumin, et qui laissez de côté ce qu'il y a de plus important dans la Loi, la justice, la miséricorde et la foi. Il fallait faire ces choses sans omettre les autres. » *Ibid.* 23. Il y a dans la Loi une foule de prescriptions qui ne sont que des figures; mais il en est d'autres qui, selon la parole du Psalmiste : « Le précepte du Seigneur

ambiguo, jurasset in templo, et postea convictus esset mendacii, non tenebatur criminis reus [*Al. ejus*]. Sin autem jurasset in auro et pecunia, quæ in templo sacerdotibus offerebatur, statim id in quo juraverat, cogebatur exsolvere. Rursum : Si quis jurasset in altari, perjuri reum nemo tenebat [*Al. retinebat*]; sin autem perjurasset in dono, vel in oblationibus, hoc est, in hostiis, in victimis, et in similia et cæteris, quæ offeruntur Deo super altare, hæc studiosissime repetebantur [*Al. repetebant*]. Arguit ergo eos Dominus, et stultitiæ et fraudulentæ, quod multo majus sit templum quam aurum, quod sanctificatur a templo, et altare quam hostiæ, quæ sanctificantur ab altari. Totum autem faciebant, non ob Dei timorem, sed ob divitiarum cupiditatem.

« Væ vobis, Scribæ et Pharisei hypocritæ, quia decimatis mentham et anethum et cuminum, et reliquistis quæ graviora sunt Legis, iudicium, et misericordiam et fidem. Hæc oportuit facere, et illa non omittere. » Multa in Lege præcepta sunt, quæ typos præferunt futurorum. Alia vero aperta sunt, juxta Psalmistam,

est lumineux, il éclaire les yeux, » *Psalm.* xviii, 9, sont parfaitement clairs par eux-mêmes et demandent à être accomplis sans tarder. Tels sont : Vous ne commettrez point d'adultère; vous ne déroberez point; vous ne ferez point de faux témoignages; etc. Or le Seigneur (nous quittons pour un moment le sens mystique), ayant prescrit aux Israélites d'offrir dans le temple la dîme de toutes choses pour l'entretien des prêtres et des Lévites, dont le Seigneur formait l'unique héritage, les Pharisiens veillaient uniquement à faire apporter exactement toutes les dîmes prescrites. Quant aux autres commandements bien plus importants, qu'on les observât ou non, ils s'en souciaient fort peu. Le Seigneur met donc sur le compte de l'avarice le zèle avec lequel ils exigent les dîmes, même des moindres légumes, tandis qu'ils négligent les choses importantes, le règlement des affaires litigieuses, la compassion pour les pauvres, les orphelins et les veuves, et la foi en Dieu.

« Conducteurs aveugles qui filtrez un moucheron, mais avalez un chameau. » *Ibid.* 24. Il me semble que dans le sens que nous avons suivi pour tout ce passage, le chameau doit signifier la grandeur des commandements, la justice, la miséricorde et la foi; et le moucheron, les dîmes de la menthe, de l'aneth, du cumin et autres petits légumes. Contrairement aux préceptes de Dieu, nous avalons et nous négligeons

dicentem : « Mandatum Domini lucidum, illuminans oculos *Psalm.* xviii, 9, quæ statim opera desiderant. Verbi gratia : Non adulterabis; non furtum facies; non testimonium falsum dices, etc. Pharisei autem, quia præceperat Dominus (ut interim intellectus mysticos dimittamus) propter alimoniam sacerdotum et Levitarum, quorum pars erat Dominus, omnium rerum offerri in templo decimas; hoc unum habebant studii, ut quæ jussa fuerant, comportarentur; cætera quæ erant majora, utrum quis faceret, an non, pravipendebant. Et ex hoc itaque capitulo arguit eos avaritiæ, quod studiose etiam vilium olerum decimas exigant, et iudicium in disceptatione negotiorum, misericordiamque in pauperes, pupillos et viduas, et fidem in Deum, quæ magna sunt, prætermittant.

« Duces cæci, excolantes calicem, camelum autem glutientes. » Camelum puto esse, secundum sensum presentis loci, et magnitudinem præceptorum, iudicium, et misericordiam, et fidem. Culicem autem decimas menthæ, anethi, cymini, et reliquorum vilium olerum. Hæc contra præceptum Dei, quæ magna sunt, devora-

ces commandements très importants, et sous prétexte de religion, nous nous montrons très scrupuleux et zélés observateurs des petites pratiques qui rapportent du profit.

« Malheur à vous, Scribes et Pharisiens hypocrites, parce que vous nettoyez les dehors de la coupe et du plat, tandis qu'au dedans, vous êtes pleins de rapine et d'impureté. Pharisien aveugle, nettoie premièrement le dedans de la coupe et du plat, afin que le dehors soit net aussi. » *Ibid.* 25. 26. C'est en d'autres termes, le même sens que ci-dessus. Le Seigneur continue d'accuser les Pharisiens de mensonge et d'hypocrisie, et leur reproche de se conduire autrement devant les hommes, qu'ils ne le font à l'intérieur de leurs maisons. Il ne veut pas dire que leur religion consiste uniquement dans la coupe et dans le plat; mais qu'ils font en public étalage de sainteté, dans leur extérieur, dans leur langage, leurs phylactères, leurs franges, la longueur de leurs prières et autres choses semblables, tandis qu'ils sont au dedans tout pleins des souillures du vice.

« Malheur à vous, Scribes et Pharisiens hypocrites, parce que vous êtes semblables à des sépulcres blanchis, qui au dehors paraissent beaux aux yeux des hommes, mais qui au dedans sont pleins d'ossements de morts, et de toute sorte de pourriture. Ainsi au dehors, vous paraissez justes aux yeux des hommes, mais au dedans, vous êtes pleins d'hypocrisie et d'iniquité. »

mus atque negligimus, et opinionem religionis in parvis, quæ lucrum habent, diligentiam demonstramus.

« Væ vobis, Scribæ et Pharisei hypocritæ, quia mundatis quod deforis est calicis et parapsidis, intus autem pleni estis rapina et immunditia. Pharisee cæce, munda prius quod intus est calicis et parapsidis, ut fiat et id quod deforis est mundum. » Diversis verbis, eodem sensu, quo supra, arguit Phariseos simulationis atque mendacii, quod aliud ostendent hominibus foris, aliud domi agant. Non quod in calice et paropside eorum superstitio moraretur; sed quod foris hominibus ostenderent sanctitatem, in habitu, in sermone, in phylacteriis, in fimbriis, in orationum longitudine, et cæteris hujusmodi, intrinsecus autem essent vitiorum sordibus pleni.

« Væ vobis, Scribæ et Pharisei hypocritæ, quia similes estis sepulcris dealbatis, quæ a foris parent hominibus speciosa, intus vero plena sunt ossibus mortuorum, et omni spurcitia. Sic et vos a foris quidem paratis hominibus justis : intus autem pleni estis hypo-

Ibid. 27. 28. La démonstration qu'il vient de faire, en les comparant à une coupe et à un plat, de leur pureté extérieure et de leur impureté intérieure, il la renouvelle en ce moment, en les comparant à des sépulcres. Car de même que les sépulcres sont au dehors blanchis à la chaux, revêtus de marbre, ornés d'or et de couleurs, mais au dedans sont pleins d'ossements de morts; ainsi les maîtres corrompus qui enseignent d'une façon et agissent d'une autre, respirent la pureté dans leur extérieur, leur vêtement et l'humilité de leur langage, tandis qu'ils sont au dedans pleins de pourriture et de honteuses passions. Et cette condamnation, il la formule plus clairement encore, lorsqu'il ajoute : « Ainsi au dehors vous paraissez justes aux yeux des hommes, mais au dedans vous êtes pleins d'hypocrisie et d'iniquité. »

« Malheur à vous, Scribes et Pharisiens hypocrites, qui bâtissez des tombeaux aux prophètes, qui ornez les monuments des justes, et qui dites : si nous eussions été du temps de nos pères, nous ne nous fussions pas joints avec eux, pour répandre le sang des prophètes. Ainsi vous vous rendez témoignage à vous-mêmes que vous êtes les enfants de ceux qui ont tué les prophètes. » *Ibid.* 29. *seqq.* Par un syllogisme habile, le Seigneur prouve aux Pharisiens qu'ils sont fils d'homicides, puisque, pour se faire une réputation de bonté dans le peuple, et en retirer de la gloire, ils bâtissent des tom-

crisi et iniquitate. » Quod in calice et paropside demonstrarat, eo quod foris loti essent, et intrinsecus sordidi, hoc nunc per exemplum sepulcrorum replicat : quod quomodo sepulcra forinsecus lita sunt calce, et ornata marmoribus et auro coloribusque distincta, intus autem plena sunt ossibus mortuorum; sic et perversi magistri, qui alia docent, et alia faciunt, munditiam habitu vestis, et verborum humilitate demonstrant; intus autem pleni sunt omni spurcitia, et libidine. Denique manifestius hoc ipsum exprimit, inferens : « Sic et vos a foris quidem paratis hominibus justis; intus autem pleni estis hypocrisi et iniquitate.

« Væ vobis Scribæ et Pharisei hypocritæ, quia ædificatis sepulcra prophetarum, et ornatis monumenta justorum, et dicitis : Si fuissetis in diebus patrum nostrorum, non fuissetis socii eorum in sanguine prophetarum. Itaque testimonio estis vobismetipsis : quia filii estis eorum qui prophetas occiderunt. » Prudentissimo syllogismo coarguit eos filios esse homicidarum, dum ipsi opinione bonitatis et gloriæ in populos, sepul-